

Procès-verbal de l'assemblée municipale du lundi 15 décembre 2008 à 20h00 dans le bâtiment communal à Vauffelin (salle du Conseil)

La convocation à ladite assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle d'avis du district de Courtelary, No 42 du 13 novembre 2008, un tout ménage a également été distribué.

Le texte de cette publication est le suivant :

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le **lundi 15 décembre 2008 à 20h dans le bâtiment communal à Vauffelin (salle du Conseil)**.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver la convention liant la commune à l'association du Parc régional Chasseral.
3. Discuter et approuver le budget 2009.
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 30'000.00 pour le PGEE hors zone.
5. Election communale :
- d'un(e) Conseiller(ère) municipal(e).
6. Divers et imprévus.

L'assemblée est présidée par M. Christian Herrmann de Frinvillier.

Secrétaire : Mme Josiane Richard

C'est à 20h00, et en présence de 31 électrices et électeurs que M. Herrmann ouvre l'assemblée municipale en souhaitant à chacun une cordiale bienvenue. Il remercie les personnes présentes et salue particulièrement les nouveaux arrivants, les naturalisés et le jeune ayant atteint sa majorité. Le Président donne connaissance de la convocation de cette assemblée et explique son déroulement, les droits de chacun ainsi que l'ordre du jour.

L'assemblée ne peut statuer que sur les points de l'ordre du jour, chacun a la possibilité de demander de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

L'ordre du jour a été arrêté par le Conseil municipal; le Président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée, comme ce n'est pas le cas l'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour publié dans l'Echo du Bas-Vallon.

Les personnes présentes ont toutes le droit de vote en matière communale à part Mmes Lucille Pauli administratrice des finances, Josiane Richard, secrétaire et M. Davot du Parc régional Chasseral.

Sont nommés scrutateurs :

Mme Eveline Bourquin et M. Marc-Henri Progin.

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le dépôt public du procès-verbal a été publié dans l'Echo du Bas-Vallon, il a été déposé dans les 30 jours au bureau municipal où il pouvait être consulté. Il pouvait également être consulté sur le site Internet de la commune selon une décision d'assemblée.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert le procès-verbal est accepté à la majorité et sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. **Discuter et approuver la convention liant la commune à l'association du Parc régional Chasseral.**

Le Président expose que le Conseil municipal a certes la compétence pour décider de l'adhésion au Parc régional Chasseral mais qu'il a manifesté sa volonté de soumettre cette question à l'assemblée municipale, ceci pour plus de transparence et conformément aux désirs des institutions impliquées. Il passe la parole à M. Davot pour la présentation de ce point.

M. Davot se présente, il est employé du Parc régional Chasseral et a été chargé de venir présenter ce projet à Vauffelin.

Le parc est un outil de développement pour les communes, il ne génère pas d'interdiction, les marcheurs continueront à emprunter les chemins pédestres, les vélos les parcours VTT et Suisse mobile.

Les buts du parc sont le développement :

- des transports publics
- des volets agricoles
- de l'autonomie énergétique
- de la stratégie pour les pâturages boisés
- de la route des goûts et des saveurs
- d'une campagne éducative du Patrimoine et des paysages du Chasseral
- des excursions accompagnées (hiver/été)
- de la promotion d'offres par suisse tourisme avec hébergement, etc.

M. Davot retrace l'historique du Parc avec la fermeture définitive du télésiège Nods-Chasseral en 1989, en 1997 l'ouverture d'une nouvelle carrière des ciments Vigier avec les mesures de compensation y relatives. En 2001 la création de l'association du Parc régional Chasseral avec le soutien de Regio jusqu'en 2006 et en septembre dernier l'acceptation par la Confédération du parc candidat au label du développement équitable qui valorisera toute notre région. Chasseral est le seul parc romand sur les 9 projets retenus. 18 communes ont déjà décidées l'adhésion au Parc régional Chasseral et les autres décideront encore cette semaine lors de leurs assemblées communales.

Le financement sera assumé par :

- la Confédération à hauteur de Fr. 340'000.00,
- le canton de Berne à hauteur de Fr. 264'000.00,
- le canton de Neuchâtel à hauteur de Fr. 66'000.00,
- les communes à hauteur de Fr. 140'000.00,
- les sponsors et les membres à hauteur de Fr. 190'000.00.

Investissements du Parc :

- 25 % : préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage,
- 25 % : renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- 22 % : sensibilisation et éducation à l'environnement,
- 20 % : management,
- 7 % : communication,
- 1 % : divers.

Si toutes les communes adhèrent au Parc, il sera constitué de 29 communes dont 7 neuchâteloises. Le comité se composera de 21 membres, dont 11 communes (majorité). Les communes qui adhèrent s'engagent pour 12 ans à raison de Fr. 4.-/an/habitant et sans augmentation de cotisations. Le bureau sera composé de 5 membres. Les communes pourront proposer des projets au Parc régional Chasseral.

M. Davot propose de répondre aux questions de l'assemblée.

M. Poffet demande si le parc a une garantie pour l'obtention du label.

M. Davot répond qu'avec l'adhésion de toutes les communes ils sont sûrs d'avoir le label et pourront développer leurs projets. Il fait part du calendrier pour les 12 ans à venir, à savoir 2 ans pour l'élaboration du programme et la préparation de la palette de travail et 10 ans pour la mise en place de ces projets. Le label est renouvelable au bout des 10 ans.

M. Lionel Voiblet demande quel genre de projet est prévu dans notre commune.

M. Davot lui répond que l'on pourrait par exemple développer le réseau équestre, le développement touristique, l'économie d'énergie, l'énergétique, les déchets, la connaissance du monde rural. Il appartient aux communes membres d'étudier les possibilités par région.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et sans avis contraire, l'assemblée accepte l'adhésion au Parc régional Chasseral.

Le Président remercie M. Davot, ce dernier remercie l'assemblée pour la confiance manifestée et s'en va.

3. **Discussion et approbation du budget 2009.**

Le budget est présenté par Mme Lucille Pauli, administratrice des finances.

Le budget 2009 a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 novembre 2008, la base de calcul est la suivante :

Quotité d'impôts :	2,2	sans changement
Taxe immobilière :	1,5‰	sans changement
Taxe des chiens :	Fr. 50.00 par année et par bête	sans changement
Taxe des eaux usées :	Fr. 17.00/UR et Fr. 2.90 le m ³	augmentation
Déchets :	Fr. 200.00 par ménage Fr. 150.00 par personne seule et personne seule élevant son/ses	sans changement

	enfant(s)	
	Fr. 200.00 par entreprise/société	
Taxe de séjour :	Fr. 35.00 par chambre ou Fr. 1.00	
	par nuitée	sans changement

Le budget 2009 boucle par un excédent de charges de **Fr. 112'828.00**.

Mme Pauli commente les différentes rubriques au beamer en expliquant les différences par rapport aux comptes 2007, elle présente le détail des comptes qui a été établi sur la base des données du canton.

Après chaque rubrique elle propose de répondre aux diverses questions de l'assemblée.

M. Louis Voiblet demande des précisions sur les chiffres du compte des sapeurs-pompiers.

M. Michel Huguelet s'étonne de l'augmentation de ce compte.

Mme Pauli répond que le budget a été accepté par le conseil avant que l'assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers ne se prononce sur l'achat du véhicule cet achat a été décidé avec un amortissement sur 10 ans en lieu et place des 5 ans prévus, ce qui diminue les charges des sapeurs-pompiers qui seront d'environ Fr. 5'000.- inférieures.

M. Poffet demande si la commune a un contrôle sur les prix pratiqués par les écoles de musique.

Mme Pauli lui répond que la commune n'a aucune influence sur les écoles de musique.

M. Progin demande à quoi correspondent les Fr. 100.- du budget pour le sport.

Mme Pauli lui répond que c'est un poste pour le développement du sport qui n'est pratiquement jamais utilisé.

Mme Corinne Villard désire savoir ce que représente le compte « Parc publics, chemins pédestres ».

Mme Pauli lui répond que dans ce poste on trouve l'entretien des fontaines pour un montant de Fr. 450.00.

Une augmentation des taxes de l'eau usée et des UR suscite plusieurs questions.

M. Gouillon trouve que le système des UR n'est pas correct et que l'on devrait augmenter le prix du m³ d'eau.

M. Simonin lui répond que ce système sert à couvrir les frais fixes.

Mme Richard précise qu'il s'agit de deux comptes distincts qui doivent être alimentés par deux facturations différentes et que notre règlement d'assainissement règle ce mode de facturation.

Mme Corinne Villard trouve que ce système ne favorise pas ceux qui économisent l'eau.

Mme Pauli lui répond que ce service doit s'autofinancer, que ce que nous encaissons actuellement ne couvrent pas ces comptes et que nous devons prévoir un fond du maintien de sa valeur à 80 %.

M. Sandmeier précise que les UR servent à couvrir le compte des canalisations et que

leur entretien coûte très cher.

M. Herrmann précise que si nous voulons changer le mode de facturation il faut changer le règlement sur les eaux usées.

M. Sandmeier présente une comparaison avec les communes alentours et chacun peut constater que notre commune se situe au milieu du tableau des coûts pour l'eau usée, que nous ne sommes pas les plus chers et pas les meilleurs marchés. Il précise que depuis 3 ans le déficit se monte à Fr. 43'300.- et que les taxes ont été ajustées pour couvrir ce déficit sur 5 ans.

M. Michel Huguelet demande quand il faudra envisager de changer de système.

Le Président admet que le conseil a pris note de ces interventions.

M. Gassmann trouve dommage que ce soit les personnes nouvellement arrivées dans la commune qui doivent aider à payer notre déficit, qu'il faudrait réagir plus vite.

Le Président remercie notre caissière pour sa présentation du budget 2009 et demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

M. Louis Voiblet demande des précisions sur le compte du déneigement car cela ne correspond pas au montant de sa facture.

Mme Pauli lui donne le détail de ce compte qui représente également le déneigement de Frinvillier, le traitement du personnel de la voirie, l'éclairage public, entretien des routes, etc.

M. René Huguelet demande que le budget et les comptes soient présentés avec les recettes et les dépenses, comme c'était le cas avant. Il conteste les chiffres car ceux des comptes 2007 approuvés en assemblée en juin dernier ne correspondent pas à ceux du tout ménage distribué avant la présente assemblée. Il trouve inadmissible cette manière de présenter un budget. Il demande que le budget soit refusé par l'assemblée.

Le Président informe que cela mérite d'être examiné et il en est pris note.

Mme Pauli répond que les chiffres correspondent aux comptes selon notre système informatique et qu'elle n'a pas inventé d'autres chiffres.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote et informe l'assemblée de la proposition de M. René Huguelet de refuser le budget; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, l'assemblée accepte par 20 voix contre 6 le budget 2009 tel que présenté, avec un excédent de charges de **Fr. 112'828.00**.

4. **Discuter et approuver un crédit d'engagement de Fr. 30'000.00 pour le PGEE hors zone.**

M Patrick Sandmeier présente la demande de crédit pour le PGEE hors zone. Le PGEE hors zone doit être exécuté selon les normes du canton. Le bureau ATB va se charger de l'information aux propriétaires, du contrôle des fosses, de l'organisation de la vidange des fosses. Le coût des ces prestations se monte à Fr. 29'715.35 et sera refacturé aux propriétaires concernés. Pour l'exécution de ce mandat la Conseil a besoin qu'un crédit d'engagement de Fr. 30'000.00 soit approuvé ce soir.

M. Gassmann demande ce qui se passe si l'assemblée refuse ce crédit.

M. Simonin répond que le canton va nous obliger de mettre à jour ce PGEE hors zone dans les années à venir.

M. Gouillon demande si l'on peut profiter de la visite des ingénieurs pour la mise à jour du plan des citernes pour les sapeurs-pompiers.

Le conseil prend note.

Mme Corinne Villard demande dans quel délai ce crédit sera remboursé par les propriétaires ?

M. Sandmeier répond que dès la fin des travaux la facturation sera faite, soit l'année prochaine mais au plus tard l'année suivante.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et sans avis contraire, l'assemblée accepte le crédit d'engagement de Fr. 30'000.00 pour le PGEE hors zone.

5. **Election :**

pour le Conseil municipal : - d'un Conseiller(ère) municipal(e)

M. Simonin, Maire indique qu'un conseiller doit être élu pour remplacer M. Claude Huguelet démissionnaire pour la fin de cette année. M. Carlo Brechbühler de Frinvillier a pris contact avec lui pour l'informer de son intérêt et au nom du Conseil municipal, il a le plaisir de le présenter comme candidat à l'assemblée.

L'entrée en matière n'ayant pas à être débattue, la discussion est ouverte. Le Président demande si l'assemblée a des propositions à formuler.

L'assemblée n'ayant pas de proposition M. le Président prend note qu'il n'y a une proposition pour un poste vacant, M. Carlo Brechbühler est donc élu tacitement pour finir la période en cours, soit jusqu'à fin 2009.

Le Président félicite M. Brechbühler et le remercie d'accepter de se mettre à disposition pour la cause publique.

6. **Divers et imprévus**

Le Président passe la parole à l'assemblée en précisant que nous ne pouvons pas prendre de décision sous ce point « divers et imprévus », mais que des propositions peuvent être faites pour demander à mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

M. Simonin informe l'assemblée sur l'étude du chauffage à distance qui a été faite par le bureau ECE de Moutier. Ce bureau a fait une analyse complète pour le remplacement des installations de production de chaleur, ce remplacement a un certain coût, estimé à Fr. 217'000.00 et est à considérer avec prudence : étant donné l'état des canalisations, une réserve devrait encore être prise en considération. Une copie de cette étude a été remise à chaque propriétaire concerné pour prise de position : pour l'instant 3 réponses sont parvenues à l'attention du conseil. Si ce dossier devait aboutir il serait proposé lors

d'une assemblée extraordinaire.

Mme Corinne Villard demande au conseil de prendre des mesures concernant les déchets éparpillés près de l'arrêt du bus à Frinvillier, elle en récolte environ un sac toutes les 2 semaines. Elle demande également que le sentier menant à l'arrêt du bus au-dessus de Frinvillier soit entretenu car il est pour l'instant impraticable et les usagers passent sur son terrain, ce qui lui occasionne beaucoup de dégâts.

M. Simonin prend note de ces demandes, une intervention sera faite pour les déchets auprès des transports publics et lui conseille de prendre des mesures pour empêcher le passage sur son terrain privé.

M Michel Huguelet confirme les informations de Mme Villard et informe que certains usagers vont mettre leurs poubelles à la gare.

Mme Bourquin précise qu'il y a des déchets partout.

M. Michel Huguelet informe qu'un individu agressif venant du Restaurant des Gorges importune les habitants de Frinvillier en braillant et en faisant du tapage.

MM Herrmann et Brechbühler confirment cette information et demandent que le cas soit signalé auprès de la Préfecture de Bienne. Il en est pris note.

Mme Istrefi demande si la commune pourrait intervenir pour marquer un passage pour piétons près de l'arrêt du bus et de la gare.

M. Simonin lui répond qu'une demande a déjà été refusée par l'office des ponts et chaussées mais qu'une nouvelle demande sera faite.

M. Poffet demande si la commune pourrait intervenir auprès de Funicar pour qu'un bus circule après 20h ou si l'on pourrait étudier une méthode comme cela se fait au Jura.

M. Simonin répond que lors de notre assemblée du Cercle des communes du Bas-Vallon de novembre dernier le Noctambus a fait une présentation complète de leur organisation et qu'une étude sera effectuée pour le Bas-Vallon.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée en remerciant les deux scrutateurs, les membres du Conseil, le personnel communal et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et informe que le Conseil invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

Assemblée municipale levée à 21.30.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La secrétaire

Christian Herrmann

Josiane Richard